

Calendriers des temps forts de l'année 2016. Seconde - Classe complète réglementée

Ces calendriers vous aideront à mémoriser les grandes étapes de l'année et à anticiper les échéances. Il sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

- Les temps forts de votre formation.
 - Votre projet d'orientation.
- Le calendrier lié au versement des bourses nationales d'études.

Conseil : mettez ces dates dans votre [agenda personnel](#).

Seconde - Classe complète réglementée. Hémisphère nord.

Début septembre	Accédez à vos cours et aux sujets des devoirs.
Mi-septembre	Début du tutorat disciplinaire et de la correction des devoirs.
25 au 26 novembre	Étape 1 du Rallye mathématique - voir cours MA2R.
Début décembre	Envoi du relevé de notes n°1 avec suivi d'assiduité.
Fin décembre	Vous recevez la fiche d'orientation permettant d'exprimer vos vœux provisoires d'orientation.
31 décembre	Date limite de retour de la fiche de validation EPS-CNED.
Mi-janvier	Vous nous retournez la fiche d'orientation contenant vos vœux provisoires d'orientation.
27 au 28 janvier	Étape 2 du Rallye mathématique - voir cours MA2R.
Fin février	Envoi du relevé de notes n°2.
Fin février	Vous recevez en retour la fiche d'orientation avec l'avis de l'équipe pédagogique sur vos vœux provisoires.
Début mars	Période Affelnet, si vous envisagez pour l'an prochain, une inscription dans un autre établissement que le CNED.
24 au 25 mars	Étape 3 du Rallye mathématique - voir cours MA2R.
3 mai	Date limite de retour de la fiche d'orientation qui mentionne vos vœux définitifs.
29 mai au 07 juin	Conseils de classe.
15 juin	Date limite de réception des devoirs au CNED.
15 juin	Finale du Rallye mathématique - voir cours MA2R.
Mi-juin	Nous vous envoyons votre bulletin annuel, et la proposition d'orientation du conseil de classe.
Fin juin	Arrêt du tutorat disciplinaire et de l'accès aux forums. Fin du service de correction des copies.
Début juillet	Commission d'appel.

Votre projet d'orientation

Seconde - Classe complète réglementée - Hémisphère nord.

Il est important de bien suivre ce calendrier afin de disposer du temps nécessaire à la définition de votre souhait d'orientation et à l'échange avec l'équipe pédagogique.

Décembre : faites le point	Sur la base du premier relevé de notes que vous recevrez du CNED et de vos recherches, réfléchissez au projet qui pourra répondre à vos attentes et à vos compétences. Contactez vos conseillers de scolarité pour vous aider dans cette démarche.
Janvier : les premiers choix	Dès janvier vous devez, avec votre famille, formuler vos « vœux provisoires » en fonction de votre projet d'orientation. Ces vœux provisoires sont examinés par les conseillers de scolarité qui émettent un avis sur votre projet d'orientation.
Avril à mai : période de discussion avec l'équipe pédagogique	Si la proposition d'orientation n'est pas en accord avec vos vœux provisoires, contactez vos conseillers de scolarité pour échanger sur votre projet : Dans quelles conditions reste-t-il envisageable ? N'y a-t-il pas d'autres projets pour vous, à construire avec l'appui d'un conseiller d'orientation psychologue d'un centre d'information et d'orientation (CIO)? Réflexion et échanges sont indispensables avant d'émettre vos vœux définitifs.
Mi-mai : l'heure des choix définitifs	Vous devez vous fixer sur un choix définitif d'orientation pour la rentrée prochaine : classe de première générale ou technologique, redoublement ou poursuite d'études dans la filière professionnelle (Baccalauréat professionnel ou CAP).
Juin : proposition du conseil de classe et concertation	Le conseil de classe vous transmet sa proposition d'orientation. Vous acceptez sa décision ou vous la refusez. Dans le second cas s'engage une phase de concertation avec le chef d'établissement.

Calendrier du paiement trimestriel des bourses nationales d'études de second degré. Élèves bénéficiaires.

15 décembre	Bourses d'études 1 ^{er} trimestre. Vous devez avoir retourné au minimum 12 devoirs entre le 15 septembre et le 15 décembre pour percevoir le 1 ^{er} versement.
15 mars	Bourses d'études 2 ^{ème} trimestre. Vous devez à nouveau avoir retourné au minimum 12 devoirs entre le 16 décembre et le 15 mars pour percevoir le 2 ^{ème} versement.
15 juin	Bourses d'études 3 ^{ème} trimestre. Vous devez avoir retourné au minimum 12 devoirs entre le 16 mars au 15 juin pour percevoir le 3 ^{ème} et dernier versement.

**Le paiement trimestriel des bourses nationales d'études de second degré de lycée est subordonné à l'assiduité.
Un nombre minimal de 12 devoirs doit impérativement être remis à la correction chaque trimestre.**